

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Bassens - Aménagement de la zone industriaolo portuaire de
BASSENS AVAL- Aménagement de voirie - Appel d'offres - Autorisation**



Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux réalise sur la Commune de Bassens l'aménagement des voies de la zone industriaolo portuaire de BASSENS AVAL.

Compte tenu de l'avancement de l'état de vétusté du réseau viaire, et de l'installation projetée d'une installation de broyage de laitier, il a été mis au point un dossier de consultation en forme d'appel d'offres ouvert au seuil européen en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics, réparti en 4 lots séparés.

Les lots se décomposent comme suit :

Lot 1 : Aménagement voirie et de collecteurs d'assainissement pluvial : lot principal

Lot 2 : Aménagement d'un réseau d'éclairage public et de téléphonie et fourniture et pose de candélabres.

Lot 3 : Aménagement des plantations d'alignement.

Lot 4 : Extension du réseau d'eau industrielle.

Afin de maintenir la continuité technologique et le savoir faire de l'entreprise, tout en respectant les contraintes budgétaires, l'appel d'offres comporte trois tranches fonctionnelles :

Tranche ferme :

Pour la Bellerive des Moines et le Boulevard de l'Industrie, entre la rue du Port et la rue Richelieu. Cette tranche concerne les quatre lots. Le délai d'exécution est de 430 jours maximum.

Tranche conditionnelle 1 :

Complément du Boulevard de l'Industrie et carrefours giratoire Quai Vial / Avenue Bellerive des Moines et Boulevard de l'Industrie /Avenue Richelieu. Cette tranche concerne les lots 1 à 3. Le délai d'exécution est de 310 jours maximum.

Le délai limite de notification est de 400 jours à compter de l'ordre de service de la tranche ferme.

Tranche conditionnelle 2 :

Aménagement des rue du Port et Lavoisier ainsi que le giratoire rue du Port / quai Vial. Cette tranche concerne les lots 1 à 3. Le délai d'exécution est de 310 jours maximum. Le délai limite de notification est de 700 jours à compter de l'ordre de service de la tranche ferme.

La dépense globale des lots 1 à 3 estimée à 15 202 875 € T.T.C. sera imputée dans le cadre des exercices budgétaires considérés au chapitre 23 - compte 2315 – fonction - 8220 - CRB D100 - programme DD03.

La dépense estimée du lot 4 eaux industrielles soit 318 986 € T.T.C. sera imputée dans le cadre de l'exercice budgétaire considéré au chapitre 23 compte 2315 – CRB O200 – programme WIC répartis par tranche selon le tableau si dessous :

Programme	Tranche ferme	Tranche conditionnelle n°1	Tranche conditionnelle n°2
DD03	6 831 616 € TTC	4 597 839 € TTC	3 773 420 € TTC
WIC	318 986 € TTC		

En application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics (13^{ème} étage)

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

